

Rédacteur : Équipe de
Gestion/RCCI
Création : Mai 2022
MAJ : Janvier 2025

PLEIADE | ASSET
MANAGEMENT

Référence : Procédure n°42
Validée par : RCCI
À l'attention : Gestion / BMO

- CODE DE TRANSPARENCE -

1. Références réglementaires

Le présent Code de transparence est la version française du Code de transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'Association Française de la Gestion financière (AFG), le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et l'EUROSIF. Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.

2. Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des fonds de Pléiade AM.

Pléiade AM a décidé de renforcer sa démarche d'intégration et d'analyse ESG afin de proposer des produits d'épargne socialement responsables et labellisés ISR à ses clients.
Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet www.pleiade-am.com

3. Conformité du Code de transparence

Pléiade AM s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

PAM Cloud Revolution respecte l'ensemble des recommandations du Code de Transparence.

Rédacteur : Équipe de
Gestion/RCCI
Création : Mai 2022
MAJ : Janvier 2025

PLEIADE | ASSET
MANAGEMENT

Référence : Procédure n°42
Validée par : RCCI
À l'attention : Gestion / BMO

SOMMAIRE

1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE
2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION
3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES OPC PRÉSENTS DANS CE CODE DE
TRANSPARENCE
4. PROCESSUS DE GESTION
5. CONTRÔLES ESG
6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

1. LISTE DES FONDS CONCERNÉS PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Nom du fonds	PAM Cloud Revolution
Encours au 28/06/2024	142,4 millions d'euros
Stratégie dominante et complémentaire	<input type="checkbox"/> Sélection positive (Best-in-Class) <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Thématique <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Engagement
Classe d'actifs principale	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Diversifié

Rédacteur : Équipe de
Gestion/RCCI
Création : Mai 2022
MAJ : Janvier 2025

PLEIADE | ASSET
MANAGEMENT

Référence : Procédure n°42
Validée par : RCCI
À l'attention : Gestion / BMO

Exclusions appliquées par le fonds	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Alcool<input checked="" type="checkbox"/> Armement (Mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo)<input checked="" type="checkbox"/> Charbon<input type="checkbox"/> Energies fossiles non conventionnelles<input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial<input checked="" type="checkbox"/> Tabac<input type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles
Label	<ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Label ISR<input type="checkbox"/> Label TEEC<input type="checkbox"/> Label CIES<input type="checkbox"/> Label Luxflag<input type="checkbox"/> Label FNG<input type="checkbox"/> Label Autrichien<input type="checkbox"/> Autres

2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Pléiade Asset Management, société par actions simplifiées au capital de 400.000 € - RCS PARIS 504 842 949, agréée en tant que société de gestion de portefeuilles par l'Autorité des Marchés financiers sous le numéro GP-08000037.

Pléiade AM
29 rue de Miromesnil
75008 Paris
Tél. 01.56.64.05.20
www.pleiade-am.com

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La démarche ESG a historiquement fait partie de l'analyse des sociétés que réalise Pléiade AM depuis sa création. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont analysés dans la démarche globale de réduction des risques qu'ils soient financiers ou extra financiers. On peut citer une gouvernance déficiente, la sous-représentation des actionnaires, le mépris des enjeux sociaux, comme la santé et la sécurité, mais aussi les problématiques environnementales, particulièrement en matière de réserves de combustibles fossiles.

Depuis fin 2021, Pléiade AM a créé une démarche d'investissement propre et notamment dans le fonds PAM Cloud Revolution avec un volet d'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi qu'une volonté de mettre en évidence les sociétés les plus avancées sur le plan social. Cette démarche est une partie intégrante de la stratégie de Pléiade AM, vouée à se démultiplier sur l'ensemble de ses stratégies.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Depuis fin 2021, Pléiade AM a accentué son engagement responsable. Lors de cette formalisation, nous avons notamment défini une politique de durabilité et d'exclusion, qui a été complétée par une politique d'engagement mise à jour en juillet 2023.

Ces documents détaillent les modalités de prise en compte par Pléiade AM des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et sont disponibles sur le site internet : <https://www.pleiade-am.com/documents-esg/>

2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Depuis fin 2021, la prise en compte des critères ESG permet de compléter l'analyse réalisée par les équipes d'investissement. En effet, Pléiade AM est convaincue de l'importance de bonnes pratiques ESG de la part des sociétés pour une meilleure vision et gestion de l'ensemble de leurs risques, ce qui les rend plus solides. La société de gestion considère également ces entreprises mieux armées pour saisir les opportunités de leurs marchés.

La stratégie d'investissement de Pléiade AM vise à sélectionner et à soutenir à long terme des entreprises à fort potentiel de croissance ayant des modèles d'entreprise durables en ciblant en particulier les entreprises axées sur l'innovation et la croissance, le développement économique et le progrès social/sociétal. Pour cela, trois axes ont été mis en place par la société de gestion :

- **Politique d'exclusions sectorielles ou normatives :**
Activités sujettes à exclusion (si une part significative du chiffre d'affaires y est exposée) :
 - Armement controversé,
 - Charbon thermique,
 - Tabac,
 - Violation du pacte mondial des Nations Unies.
- **Approche ESG :** utilisation d'indicateurs extra-financiers à des fins de pilotage sur l'ensemble du périmètre d'investissement et d'une grille de notation ESG spécifique pour notre fonds PAM Cloud Revolution à des fins de sélectivité des titres dans le portefeuille.
- **Politique de vote et d'engagement actionnarial** lui permettant ainsi d'agir comme un actionnaire responsable et notamment sur les sujets climatiques et de biodiversité.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Toute l'équipe de Pléiade AM est mobilisée sur les sujets d'ISR, d'intégration de critères ESG au sein de la politique d'investissement, de vote et d'engagement. La société de gestion favorise une approche évolutive et participative visant à améliorer en permanence l'approche ESG mise en place, ce qui amène aussi bien les gérants, les analystes, la conformité et le contrôle interne, le middle office, et l'équipe commerciale à participer aux sujets d'investissement socialement responsable.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société

L'ensemble de l'équipe de gestion, soit 3 analystes-gérants, est impliquée dans l'intégration des critères ISR dans le processus de gestion. Les analystes-gérants effectuent des analyses, des contrôles et des vérifications ISR dans le cadre de leurs fonctions. De plus le pôle développement bénéficie d'un spécialiste des méthodologies ESG ainsi que des réglementations actuelles ou futures autour de ce thème.

La recherche de Pléiade AM sur les enjeux extra-financiers s'appuie également sur les données externes de l'agence de notation Sustainalytics.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

En 2023, Pléiade AM a mis en place une politique d'engagement et de dialogue actionnarial afin d'inciter les sociétés non européennes du portefeuille à :

- Publier leurs émissions carbone scope 1 et 2 à minima
- Établir une trajectoire de réduction de ces émissions afin de s'aligner sur l'Accord de Paris)
- Se conformer au maximum aux standards réglementaires européens que sont SFDR et la Taxonomie européenne

Ce dialogue sera mis en place à minima une fois par an entre Pléiade AM individuellement et ces sociétés ou avec un groupement de sociétés de gestion souhaitant mettre en place une forme similaire de dialogue.

Pour les autres sujets à connotation sociale, de gouvernance ou touchant plus globalement à la stratégie de la société, Pléiade AM décidera collégialement de mener un dialogue de manière non systématique.

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

À ce jour, le fonds PAM Cloud Revolution est labellisé ISR, dont l'encours au 28/06/2024 représente de 142,4 millions d'euros, soit 95% des encours totaux sous gestion de Pléiade AM.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 28/06/2024 les encours ISR représentent 95% des encours totaux.

2.10. Quels sont les OPC labellisés ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

À ce jour le fonds PAM Cloud Revolution est labellisé, c'est un FCP répondant à la directive OPCVM (UCITS) et ouvert au public.

3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES OPC PRÉSENTS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?

PAM Cloud Revolution :

L'objectif du FCP est de participer à l'évolution à la hausse comme à la baisse des marchés actions mondiaux en investissant dans des actions de sociétés dont les activités sont exposées à l'écosystème du « cloud » (informatique en nuage), intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

L'objectif du FCP est associé à une démarche extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il s'agit pour l'équipe de gestion de chercher à minimiser les risques et à capter des opportunités en investissant dans des sociétés qui possèdent de bonnes pratiques en matière sociale, environnementale et de gouvernance. Cet objectif extra-financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Le FCP est investi en actions internationales. La stratégie développée est discrétionnaire en termes d'allocation des actions, répondant positivement à des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). À cette fin, le fonds sélectionnera des sociétés ayant de bonnes perspectives de performance.

Les objectifs environnementaux, sociaux, de gouvernance et liés aux droits humains sont détaillés dans la section 6.2 de ce document.

La réalisation de l'objectif global est réalisée à travers le processus de notation et d'exclusion extra-financière ainsi que la publication de la note de risque ESG du portefeuille et de son univers d'investissement.

La réalisation des objectifs spécifiques à chaque pilier est décrite dans la section 6.2 de ce document.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

La démarche d'investissement responsable repose sur des moyens internes et externes. Selon le fonds l'analyse des émetteurs intègre peut intégrer à la fois :

- Une analyse externe du risque ESG, fournie par Sustainalytics ;
- Une analyse propriétaire de l'impact social.

Nous avons fait appel à un consultant externe afin qu'il nous accompagne dans son élaboration et son implémentation.

Pléiade AM s'appuie sur les données des fournisseurs externes suivant:

- Analyse des risques ESG et controverses : Sustainalytics
- Analyse sociale: S&P CapitalIQ (dépenses d'investissement en R&D, création d'emploi), Glassdoor (qualité de l'emploi), Sustainalytics (politique de sécurité et de confidentialité des données).

L'équipe de gestion peut compléter les données ESG en se fondant sur les données des sociétés, les notes de broker et/ou sur des articles de presse, etc.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

La note ESG de Sustainalytics prend en compte à la fois l'exposition au risque ESG de l'entreprise et la qualité de gestion de ce risque. Les analystes de Sustainalytics sont expérimentés et leur choix de critères d'analyse dans le score ESG est le reflet de cette expertise sectorielle, pour savoir identifier parmi leurs 150 critères, quels sont ceux qui sont les plus pertinents pour chaque secteur. La notation finale mesure le risque 10 non géré sur une échelle absolue comprise entre 0 et 100, la notation la plus faible indiquant le risque ESG le mieux géré.

À ce jour, Sustainalytics a défini 20 Enjeux ESG matériels qui peuvent concerner, ou pas, une entreprise :

- Accès aux services de base
- Pot-de-vin et corruption
- Éthique des affaires
- Relations avec la communauté
- Sécurité et confidentialité des données
- Émissions, effluents et déchets
- Impact Carbone- activités
- Impact Carbone – produits et services
- Impact Environnementaux & Sociaux des Produits et Services
- Capital Humain
- Droits de l'Homme
- Droits de l'Homme – chaîne d'approvisionnement
- Utilisation du sol et biodiversité
- Utilisation du sol et biodiversité - chaîne d'approvisionnement
- Santé et sécurité des collaborateurs
- Intégration ESG – Finance
- Gouvernance Produit
- Résistance / solidité
- Utilisation des ressources
- Utilisations des ressources – chaîne d'approvisionnement

Un ensemble d'indicateurs sont mis en place pour évaluer la matérialité de chacun de ces enjeux et la manière dont l'émetteur gère les problématiques liées. Par exemple, dans le cas de l'Enjeu de Gouvernance, Sustainalytics va analyser la structure du Conseil d'Administration, les politiques de rémunérations, la qualité et l'intégrité du Conseil, la composition de l'actionnariat, etc.

Lors de l'analyse fondamentale, les analystes-gérants peuvent être amenés à modifier la note de risques ESG des sociétés du fait d'informations internes complémentaires et actualisant la note de Sustainalytics.

- Dans le cas de PAM Cloud Revolution, ces critères ne répondent pas intégralement à l'orientation souhaitée par l'équipe de Pléiade AM, à savoir la contribution sociale des entreprises à forte capacité d'innovation qui participent au développement d'une infrastructure sécurisée et participent à la création d'emplois de qualité. C'est pourquoi les analyses internes de Pleiade AM permettent au cours de l'analyse fondamentale des sociétés de mesurer l'aspect social de chaque société en mesurant sa contribution aux objectifs de développement durable (ODD) suivants : « Travail décent et croissance économique », « Industrie, innovation et infrastructure ».

Pour juger de la contribution des sociétés composant le portefeuille PAM Cloud Revolution à ces deux ODD, nous avons retenu quatre critères :

- La qualité de vie au travail, mesurée par le Score Glassdoor ;
- Sa capacité à créer des emplois, déterminée par l'évolution moyenne du nombre de salariés sur trois ans maximum en fonction de la profondeur de la donnée ;

- Sa capacité d'innovation, mesurée par le ratio dépenses de R&D en pourcentage du chiffre d'affaires ;
- La qualité de la mise en œuvre de sa stratégie de sécurité de données et de respect de la vie privée, calculée et fournie par notre fournisseur de données, Sustainalytics.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Pléiade AM prend en compte les critères liés aux changements climatiques à travers les éléments suivants:

- La notation ESG réalisée par Sustainalytics: Cette notation évalue l'exposition des sociétés aux risques relative à l'environnement et les éléments mis en œuvre pour prendre en compte et gérer ces risques. L'approche de Sustainalytics comprend 3 enjeux ESG matériels qui sont directement liés aux changements climatiques : l'émission des effluents et déchets, les émissions carbone générées par les activités de l'entreprise, et les émissions carbone générées par le cycle de vie des produits et services produits.
- L'évaluation de l'empreinte carbone des sociétés (données Sustainalytics): Cette évaluation est effectuée de manière mensuelle dans le cadre de notre reporting ESG, la moyenne de notre portefeuille doit être supérieure à celle de notre univers ISR.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?

PAM Cloud Revolution :

L'approche ESG développée par Pléiade Asset Management repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie.

La prise en compte de critères extra-financiers s'appuie sur la méthodologie de notre fournisseur de données ESG, que l'équipe de gestion peut compléter ponctuellement par une analyse qualitative, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés :

- **1er filtre** : Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : armement controversé, autres types d'armements, Charbon thermique et Tabac, (pour plus de détails, voir Politique de Durabilité et Exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion) ;
- **2ème filtre** : Approche « Best-in-universe » visant à exclure minimum 25% des sociétés les moins bien notées selon la méthodologie Sustainalytics, de l'univers issu du 1er filtre.

Méthodologie Sustainalytics :

La méthode d'évaluation de Sustainalytics est basée sur une approche par les risques. La note de risque ESG mesure le degré de risque lié à la valeur d'une entreprise en raison de facteurs ESG ou, plus techniquement, l'étendue des risques ESG non définis d'une entreprise. Il classe les risques encourus par entreprises en cinq catégories (négligeable, faible, moyen, élevé et grave). Ces catégories de risque sont absolues, ce qui signifie qu'une cote de « risque élevé » reflète un degré comparable de risque ESG dans tous les secteurs.

Sustainalytics a identifié 20 enjeux ESG matériels qui peuvent ou non être pertinents pour une entreprise : éthique des affaires, sécurité et confidentialité des données, impact carbone (produits et services), capital humain, utilisation des terres et biodiversité, etc.

Un ensemble d'indicateurs est mis en place pour évaluer la matérialité de chaque enjeu et la manière dont l'entreprise gère les problèmes connexes. Par exemple, dans le cas de la question de la gouvernance, Sustainalytics analysera la structure du Conseil d'administration, les politiques de rémunération, la qualité et l'intégrité du Conseil, composition de l'actionnariat, etc.

Un score allant de 0 à 100, 0 représentant un risque ESG nul et 100 représentant un risque ESG maximum est attribué. Le score de risque ESG est utilisé pour noter l'ensemble de l'investissement univers et exclure les entreprises ayant un score supérieur à 50/100.

- **3ème filtre** : Exclusion des entreprises présentant des controverses de niveau « Élevé » et/ou « Sévère », selon une échelle mise en place par notre fournisseur de données, Sustainalytics ;
- **4ème filtre** : À partir de l'univers restreint issu du 3ème filtre, le dernier filtre consiste à privilégier les sociétés les plus avancées dans la prise en compte de l'objectif de développement durable 8 « Travail décent et croissance économique » et l'objectif de développement durable 9 « Industrie, innovation et infrastructure ».

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Les investisseurs ont un rôle déterminant à jouer pour atteindre ces Objectifs. Si certains ODD ne concernent pas directement les activités d'investissement, d'autres sont particulièrement pertinents. Parmi eux, on retrouve notamment l'objectif de développement durable 8 « Travail décent et croissance économique ». Et l'objectif de développement durable 9 « Industrie, innovation et infrastructure ».

Pour juger de la contribution des sociétés composant le portefeuille à ces deux ODD, nous avons retenu quatre critères :

- la qualité de vie au travail, mesurée par le Score Glassdoor ;
- sa capacité à créer des emplois, déterminée par l'évolution moyenne du nombre de salariés sur trois ans maximum en fonction de la profondeur de la donnée ;
- sa capacité d'innovation, mesurée par le ratio dépenses de R&D en pourcentage du chiffre d'affaires ;
- la qualité de la mise en œuvre de sa stratégie de sécurité de données et de respect de la vie privée, calculée et fournie par notre fournisseur de données, Sustainalytics.

Nous calculons ensuite la moyenne de chacun des quatre critères susmentionnés pour les comparer aux moyennes pondérées du portefeuille final. Celles-ci doivent être supérieures à ceux de l'univers d'investissement après exclusions normatives et sectorielles.

Le taux d'analyse ou notation extra-financière réalisée est supérieur à 90%. Ce taux s'entend en nombre d'émetteurs.

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et l'analyse de Pléiade Asset Management se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Pour pallier cette limite, Pléiade Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysées.

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et l'analyse de Pléiade Asset Management se fonde in fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes. Pour pallier cette limite, Pléiade Asset Management concentre son analyse sur les points les plus matériels des secteurs et des entreprises analysées.

3.5. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'évaluation ESG tient compte surtout d'indicateurs quantitatifs, mais aussi qualitatifs. Les indicateurs quantitatifs sont revus annuellement lors de la mise à jour des données chez nos fournisseurs de données. Cependant, certains indicateurs, notamment ceux concernant la gouvernance des sociétés, sont évalués en continu au gré des informations qui parviennent publiquement.

Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des événements ayant un impact pour les entreprises et qui sont pris en compte dans l'analyse de la société dès leur officialisation. Par ailleurs, le modèle d'analyse ESG sera complété dans le futur pour évaluer la nécessité de modifier certains critères. L'objectif est d'adapter le modèle en continu pour capter les nouveaux enjeux et supprimer ceux pris en compte par la plupart des entreprises.

Dans le cadre de notre reporting ESG mensuel, nous effectuons la mise à jour des données de nos critères sociaux, et procédons à l'extraction des données de notre fournisseur ESG. Ceci permet d'appliquer nos différents filtres de gestion de manière mensuelle.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Afin d'atteindre les objectifs de gestion, nous avons mis un processus d'investissement qui intègre à la fois des aspects fondamentaux et des critères ESG, ce qui nous permet de sélectionner des titres répondant aux caractéristiques de durabilité recherchées un double processus qui prend en compte les critères ESG et une analyse fondamentale.

PAM Cloud Revolution :

Le Fonds a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

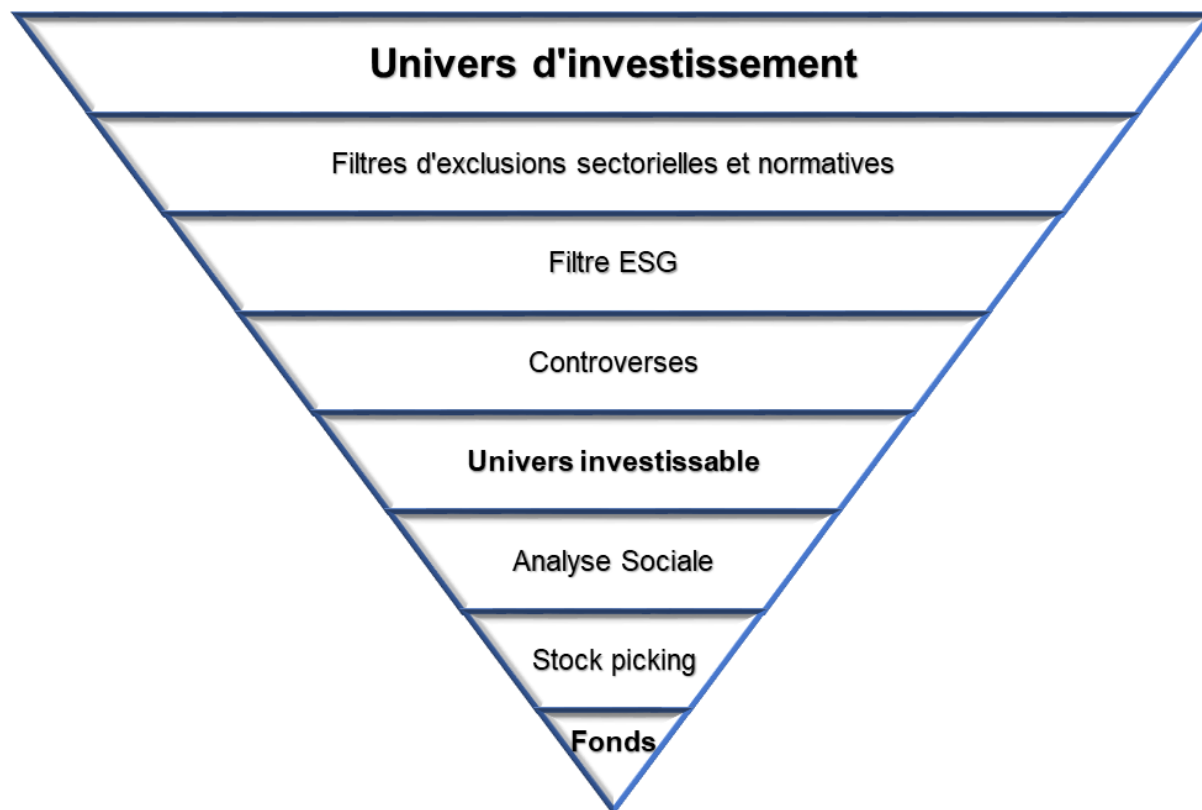
La stratégie d'investissement du fonds vise à sélectionner principalement des sociétés ayant été identifiées par les gérants, comme participant, directement ou indirectement, à l'écosystème du Cloud, par exemple :

- Entreprise et Infrastructure logiciel ;
- Traitement des données ;
- Internet et service logiciel.

La définition de l'univers d'investissement est constituée des sociétés :

- Référencées par notre fournisseur de données dans un secteur ou sous-secteur lié au Cloud, ie Entreprise et Infrastructure logiciel, Traitement des données, et Internet et service logiciel.
- Dont la capitalisation est supérieure à 500 millions d'Euros.
- Dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'Euros.

Ainsi, le processus de sélection des titres passe à travers différents filtres financiers et extra-financiers définis comme suit :



- **1er filtre** : Exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : armement controversé, autres types d'armements, Charbon thermique, Tabac, et divertissements pour adultes (pour plus de détails, voir Politique de Durabilité et Exclusion disponible sur le site internet de la société de gestion) ;
- **2ème filtre** : Approche « Best-in-universe » visant à exclure minimum 25% des sociétés les moins bien notées selon la méthodologie Sustainalytics, de l'univers issu du 1er filtre.
- **3ème filtre** : Exclusion des entreprises présentant des controverses de niveau « Élevé » et/ou « Sévère », selon une échelle mise en place par notre fournisseur de données, Sustainalytics ;
- **4ème filtre** : À partir de l'univers restreint issu du 3ème filtre , le dernier filtre consiste à privilégier les sociétés les plus avancées dans la prise en compte de l'objectif de développement durable 8 « Travail décent et croissance économique » et l'objectif de développement durable 9 « Industrie, innovation et infrastructure ».

Un rapport relatif aux caractéristiques extra-financière est tenu à disposition des investisseurs, notamment dans les rapports mensuels du fonds.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte à travers les étapes de notre processus d'analyse ISR. En effet :

- Le score de risque ESG de Sustainalytics prend en compte le risque environnemental : l'émission des effluents et déchets, les émissions carbone générées par les activités de l'entreprise, et les émissions carbone générées par le cycle de vie des produits et services produits ;

- L'analyse de l'impact environnemental des entreprises est réalisée à travers la mesure des émissions carbone scope 1,2 et 3 ;
- La mesure de l'empreinte carbone du portefeuille et sa comparaison face à l'univers de référence sont réalisées chaque mois.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Dans le cadre de nos règles ISR, PAM Cloud Revolution peut détenir jusqu'à 10% maximum d'émetteurs ne disposant pas d'un score ESG.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le processus d'évaluation ESG des fonds a été mis en place au cours des douze derniers mois.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les fonds actions n'investissent pas dans des titres non cotés.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Le fonds ne pratique pas le prêt / emprunt de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

En pratique, PAM Cloud Revolution n'utilise pas d'instruments dérivés.

Le fonds est autorisé à intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer à des risques liés aux variations des actions, titres et valeurs mobilières assimilées, ainsi qu'à des risques liés aux variations des marchés ; et, à titre de couverture uniquement au risque de change.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

OPC : de 0 à 10%. Le FCP peut souscrire dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français, y compris des fonds gérés par Pléiade Asset Management, ou étranger et de FIA de droits français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier afin d'optimiser la performance ou pour sa trésorerie. Cette exposition est limitée à 10% de l'actif net du FCP. Dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, le FCP peut investir sur des ETF (Exchange Traded Funds) négociés sur les marchés réglementés.

Titres de créances et obligataires : exclusivement via OPC. L'OPCVM investira de manière systématique dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 25% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

5. CONTRÔLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Les contrôles sur la mise en œuvre de la stratégie d'investissement extra-financière et le respect des contraintes ESG sont automatisés.

Les contrôles de premier niveau et second niveau s'effectuent de la façon suivante :

Contrôles de premier niveau : l'équipe de gestion procède à un suivi constant du respect des règles ISR applicables aux Fonds en pre-trade ainsi qu'en post-trade. Ils s'assurent notamment (selon le fonds) :

- Du respect des critères quantitatifs imposés par le label ISR, et notamment l'exclusion des 25% des entreprises les moins bien notées en ESG ;
- Que seules des valeurs éligibles figurent en portefeuille (n'appartenant pas aux secteurs exclus) ;
- Que plus de 90% des valeurs en portefeuille soient issues de l'univers final post exclusions.

La revue de la notation ESG est réalisée mensuellement. Dans ce cadre, l'équipe de gestion revoit les notes ESG des portefeuilles ISR ainsi que celles des titres non conformes et s'assure de la cohérence des titres en portefeuille avec les objectifs d'Investissement Responsable. Le filtre qualitatif permet de faire ressortir les titres exclus et les entrées / sorties.

L'équipe de gestion se réunit une fois par mois, pour :

- Vérifier la bonne conformité à la liste d'exclusion ainsi qu'une revue des entrées et sorties de cette liste. Par ailleurs, elle justifiera, lors de ces réunions, les éventuelles exceptions.
- Revoir les critères de notation ESG et la notation.

Contrôles de deuxième niveau et contrôle périodique :

Le RCCI de Pléiade AM s'assure que la politique ESG est bien respectée dans le cadre d'un contrôle annuel.

Le RCCI peut à tout moment diligenter un contrôle transversal sur l'ensemble des procédures ESG telles que décrites dans le présent code de transparence et leur application. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre du Plan de Contrôle Annuel, selon la périodicité définie par ce dernier.

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

La qualité ESG du fonds est d'abord évaluée par ses notes ESG et par la comparaison de celles-ci à leurs univers de référence après éliminations. La surperformance par rapport à ce benchmark démontre de la qualité ESG du fonds. De plus, le fonds PAM Cloud Revolution a pour objectif de surperformer le benchmark sur plusieurs indicateurs clés détaillés en 6.2. dont notamment l'empreinte carbone et la qualité de l'emploi.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

PAM Cloud Revolution :

PAM Cloud Revolution veille à respecter les objectifs environnementaux, sociaux, de gouvernance et liés aux droits humains détaillés ci-dessous :

- Pilier Environnemental :
 - Analyse, suivi et publication de l'empreinte et de l'intensité carbone ;
 - Intensité carbone supérieure à l'univers d'investissement ;
 - Engagement et vote auprès des émetteurs sur les aspects liés au climat.
- Pilier Social :
 - Analyse, suivi et publication du score Glassdoor des sociétés ;
 - Indicateurs suivants supérieurs à l'univers d'investissement :
 - La qualité de vie au travail, mesurée par le Score Glassdoor ;
 - La capacité à créer des emplois, déterminée par l'évolution moyenne du nombre de salariés sur trois ans maximum en fonction de la profondeur de la donnée ;
 - La capacité d'innovation, mesurée par le ratio dépenses de R&D en pourcentage du chiffre d'affaires ;
 - La qualité de la mise en œuvre de sa stratégie de sécurité de données et de respect de la vie privée.
 - Engagement et vote auprès des émetteurs sur les aspects liés à leur impact social.
- Pilier Gouvernance :
 - Analyse suivi et publication du score d'indépendance des membres au sein des conseils d'administration ;
 - Engagement et vote auprès des émetteurs sur les aspects liés à leur gouvernance.
- Droits humains :
 - Exclusion des sociétés ayant porté atteinte au pacte mondial des Nations unies,
 - Publication du nombre de sociétés du portefeuille et de l'univers dites « controversées » sur les droits humains à savoir celle qui ont porté atteinte à ce thème ou mises sous surveillance par notre prestataire de données.

Nous engageons à être supérieurs à l'univers d'investissement du Fonds sur l'indicateur de performance social « Score Glassdoor » calculant les évaluations récentes des employés de chaque entreprise avec un taux de couverture de plus de 90%.

Nous nous engageons à être supérieurs à l'univers d'investissement du Fonds sur l'indicateur de performance « Environnemental » : intensité carbone du portefeuille, avec un taux de couverture de plus de 90%.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Pléiade AM met à disposition mensuellement, aux investisseurs qui le souhaitent (inscrits sur notre liste de diffusion), un reporting de gestion faisant la promotion des caractéristiques ESG du fonds.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, Pleiade AM a mis en place une politique de vote qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère.

Chaque année, un rapport est publié sur l'exercice des droits de vote réalisés dans le cadre de cette politique.

Depuis 2022, l'équipe de gestion s'appuie notamment sur les informations et les analyses fournies par Proxinvest, prestataire de Pléiade AM à compter du 4 avril 2022.

La politique de vote de Pléiade AM repose sur différents principes établis en fonction des types de résolution proposés aux actionnaires :

- Approbation des comptes et de la gestion :
Intégrité des comptes, de la gouvernance et de l'information financière et extra-financière ;
- Conseil d'administration ou de surveillance :
Compétence, indépendance, diversité et disponibilité du conseil ;
- Affectation du résultat, gestion des fonds propres et opérations en capital :
Dividende responsable et investissement de long-terme ;
- Rémunération des dirigeants et association des salariés au capital :
Transparence, structure équilibrée, alignement avec la performance de long terme et équité des rémunérations ;
- Say on climate :
Favoriser la transition climatique ;
- Modifications statutaires et droits des actionnaires :
Respect des droits des actionnaires ;
- Résolutions externes :
Privilégier les enjeux ESG et le long terme.

Les types de résolution non abordés dans la présente politique de vote seront appréhendés conformément à l'esprit des principes définis ci-dessus par Pléiade AM.

L'exercice des droits de vote s'effectue sous réserve d'obtenir dans les délais impartis l'ensemble des informations nécessaires à un vote éclairé.